PROFIL DE POSTE

IDE PLATEAU MEDICO-TECHNIQUE-SECTEUR RYTHMOLOGIE

Libellé de la fiche métier de rattachement : IDE
(www.métiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr)
SITE : Gabriel Montpied
SERVICE/POLE : PLATEAU MEDICO-TECHNIQUE / MCCV

IDENTIFICATION DU POSTE

N° de poste de travail (renseigné par la DRH):
Grade : Infirmier(e)
Quotité de travail : 100%
Service : PLATEAU MEDICO-TECHNIQUE
Praticien responsable du pôle : Pr SOUTEYRAND
Praticien responsable de service : Pr ESCHALIER
Praticien responsable de l'unité : Pr SOUTEYRAND
Directrice des soins de site : Mme GENES
Cadre supérieur de santé : Mme SEDDEKI
Cadre de santé : Mme TISSOT

PRESENTATION DU SERVICE

Le plateau médico-technique de cardiologie (PMT) comprend deux salles de coronarographie-angioplastie, deux salles d'électrophysiologie et un bloc d'implantologie. Il est situé au second niveau de la deuxième extension.
S'ajoute une salle de coronarographie d'urgence située au niveau 0 près de l'unité de soins intensifs de cardiologie (USIC).

FONCTIONS ET ACTIVITES

Fonction conforme aux textes régissant la profession d'infirmier(e).

L'infirmier(e) :

- **Réalise des soins auprès des patients bénéficiaires d'une procédure en rythmologie interventionnelle et implantologie.**
- **Accueille et installe les patients dans le respect de l'intimité et de la dignité, et des protocoles inhérents aux examens et interventions.**
- **Informe et rassure le patient dans une relation adaptée (prise en compte de l'anxiété du patient générée par l'examen)**

- **Assiste le médecin en salle lors de l'examen, prépare et sert le matériel spécifique, prépare et administre les traitements médicamenteux, assure des soins techniques propres à la spécialité, selon une démarche individualisée.**
- **Surveille l'état de santé des patients par monitorage en lien avec l'examen, évalue la situation clinique du patient au cours de la procédure.**
- **Travaille en collaboration avec les différents intervenants (cardiologues, anesthésistes, IADE, AS, ASH…).**
- **Met en œuvre et contrôle l'application des règles d'hygiène et d'asepsie propres aux salles de cathétérisme.**
- **Assure les gestes d'urgence.**
- **Coordonne et organise en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, les interventions en salle.**
- **Assure la gestion des équipements de haute technicité et dispositifs médicaux en rythmologie.**
- **Assure la gestion informatique et la traçabilité des dispositifs médicaux utilisés et DM implantés.**
- **Assure la commande et à la gestion des produits pharmaceutiques et médicaux.**
- **Participe au brancardage des patients selon les besoins.**
- **Assure l'encadrement des étudiants et des nouveaux professionnels en stage.**
- **Participe aux projets et travaux du service.**
- **S'inscrit dans une démarche qualité**.

CAPACITES REQUISES

L'infirmier(e) devra :

- **S'investir afin d'acquérir des connaissances en cardiologie et en réanimation.**
- **Travailler sur informatique. (baie d'électrophysiologie, DPI, logiciel métier, PHARMA, programmateurs…)**
- **Faire fonctionner du matériel de haute technicité.**
- **Avoir de la rigueur dans la manipulation du matériel et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité de l'environnement opératoire.**
- **S'adapter au regard de l'évolution des nouvelles techniques en cardiologie interventionnelle.**
- **S'adapter aux pratiques professionnelles des différents opérateurs.**
- **Avoir le sens de l'écoute et de l'accueil dans une relation de courte durée.**
- **S'adapter aux situations d'urgence et aux astreintes.**
- **Faire preuve de pondération et de maîtrise de soi devant des situations complexes et/ou d'urgence.**
- **Avoir le sens des responsabilités.**
- **Savoir encadrer et évaluer les étudiants.**
- **A terme, possibilité d'évolution de l'agent vers une polyvalence sur toutes les activités du PMT.**

EXIGENCES ET CARACTERISTIQUES DU POSTE

- **Stage inter-service souhaité avant toute candidature.**
- **Travail en 10h avec des horaires alternants sur la semaine : 7h30-17h30, 8h-18h, 9h-19h**
- **Repos fixes : samedi et dimanche.**
- **Des dépassements d'horaires sont possibles en fonction de l'urgence.**
- **Participation obligatoire aux astreintes de nuit de 19h à 7h45, de week-end du vendredi 19h au lundi matin 7h45, pour répondre à l'activité urgente.**
- **Les congés annuels sont à planifier en fonction de l'activité du secteur.**